



Observatoire de la Dépense Publique

Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo

COMMUNIQUE N°028/ODEP/AOUT/2025

REFORME DE L'ARCHITECTURE GOUVERNEMENTALE : VERS UN EXECUTIF REDUIT A 10 POLES DE DEVELOPPEMENT

L'**Observatoire de la Dépense Publique (ODEP)** souligne que la réduction du nombre de ministères en **République Démocratique du Congo** constitue à la fois une exigence budgétaire et une réforme techniquement réalisable, appuyée par des données probantes. Les conclusions de l'étude proposée en **avril 2023** et enrichie en **février 2025** par l'ODEP démontrent que l'État congolais peut fonctionner de manière optimale avec **dix(10) pôles de développement économique**, contre **cinquante-trois(53) ministères** actuellement.

Une telle rationalisation permettrait de dégager **plusieurs centaines de millions de dollars d'économies annuelles** sur les charges de fonctionnement, les rémunérations et les avantages, tout en renforçant la cohérence et la coordination de l'action gouvernementale.

Comme le rappelait l'économiste **Joseph Stiglitz** : « *Une gestion efficace des ressources publiques repose sur une structure claire et des objectifs bien définis.* »

Face aux **contraintes financières persistantes** et à l'**urgence des besoins sociaux**, l'ODEP invite le **Président de la République** à engager sans délai cette réforme structurelle, afin de **recentrer l'action publique sur les véritables priorités nationales** et de **renforcer l'efficacité de l'État**.

RECOMMANDATIONS DE L'ODEP

Afin de concrétiser la réforme visant à réduire le nombre de ministères et à optimiser l'architecture institutionnelle de l'État, l'objectif est de garantir l'efficacité de l'action gouvernementale, de rationaliser les structures ministérielles et les agences publiques, et de réaffecter les ressources ainsi économisées vers les secteurs prioritaires du développement humain et de la cohésion nationale. **Dans cette perspective, l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) formule les recommandations suivantes :**

1. Réorganisation du gouvernement autour de 10 pôles sectoriels incluant les agences nationales rattachées :

- ✓ **Pôle Souveraineté et Sécurité** : Ministères de la Défense, Intérieur, Justice, Affaires étrangères, avec rattachement de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR), de la Police Nationale Congolaise (PNC), de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).
- ✓ **Pôle Économie et Finances** : Ministères des Finances, Budget, Économie nationale, Commerce extérieur, avec rattachement de la Banque Centrale du Congo (BCC), de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), de la Direction Générale des Impôts (DGI), de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) et de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA).
- ✓ **Pôle Infrastructures et Aménagement du territoire** : Ministères des Travaux publics, Transports, Urbanisme, Énergie, avec rattachement de l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), de l'Autorité de l'Aviation Civile (AAC), de la Société Commerciale des Transports et Ports (SCTP) et de la Société Nationale d'Électricité (SNEL).

- ✓ **Pôle Développement humain** : Ministères de l'Éducation, Santé, Affaires sociales, Emploi, avec rattachement du Service National, de l'Agence Nationale de Formation Professionnelle (ANFP) et du Fonds de Promotion de l'Éducation Nationale (FPEN).
- ✓ **Pôle Agriculture et Développement rural** : Ministères de l'Agriculture, Pêche, Élevage, Environnement, avec rattachement de l'Office National de Développement Agricole (ONDA), de l'Institut National d'Études et de Recherches Agronomiques (INERA) et de l'Office Congolais de Contrôle (OCC).
- ✓ **Pôle Mines et Ressources naturelles** : Ministères des Mines, Hydrocarbures, Forêts, avec rattachement du Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Artisanat Minier (SAEMAPE), du Cadastre Minier (CAMI) et de la Société Aurifère du Kivu et du Maniema (SAKIMA).
- ✓ **Pôle Gouvernance et Réformes institutionnelles** : Ministères de la Fonction publique, Réformes administratives, Numérisation, avec rattachement de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANAPI), de l'Agence Nationale des Services Informatiques (ANSI) et de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI).
- ✓ **Pôle Culture et Communication** : Ministères de la Culture, Médias, Tourisme, avec rattachement de l'Agence Congolaise de Presse (ACP), de l'Office National du Tourisme (ONT) et du Fonds de Promotion Culturelle (FPC).
- ✓ **Pôle Recherche et Innovation** : Ministères de la Science, Technologie, Recherche, avec rattachement de l'Académie des Sciences et Technologies du Congo (ASTC) et de l'Institut National de la Recherche Biomédicale (INRB).
- ✓ **Pôle Planification et Coopération internationale** : Ministères du Plan, Coopération au développement, avec rattachement de l'Institut National de la Statistique (INS) et du Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS).

2. Adoption d'une loi-cadre fixant la structure ministérielle et interdisant la création de portefeuilles hors de ce cadre sans réforme parlementaire.

3. Mise en place d'un mécanisme de suivi indépendant, composé de la Cour des comptes, de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de la société civile, pour contrôler l'application effective de la réforme.

4. Réaffectation des économies réalisées au financement des secteurs pro-pauvres (éducation, santé, eau potable, sécurité alimentaire).

Comme l'affirmait **Kofi Annan** : « **La bonne gouvernance est la clé du développement durable.** » La réduction du nombre de ministères s'inscrit pleinement dans cette logique, en privilégiant l'efficacité et la responsabilité publique.

L'ODEP réaffirme son engagement à accompagner cette réforme structurelle et appelle l'ensemble des forces vives à soutenir sa mise en œuvre, pour un **État plus performant, au service du développement et du bien-être des citoyens.**

Fait à Kinshasa, le 14 Août 2025

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique

Florimond MUTEBA TSHITENGE
Président du Conseil d'Administration